



## Revetement d'une terrasse

Par **SMAC**, le **24/02/2021** à **09:59**

Bonjour,

Nous avons acheté un appartement ayant la jouissance exclusive d'une terrasse.

Cette terrasse avait un revêtement amovible (plancher clipsé).

Maintenant, 1 an après notre installation dans l'appartement, l'un de nos voisins appartenant au conseil syndical nous fait remarquer que ce revêtement n'a pas été validé en AG.

Ils nous demande donc d'enlever le revêtement, avec 2 arguments : la non autotisation en AG et un éventuel mauvais entretien à cause du revêtement.

Nous avons consulté le règlement de copropriété, et il est juste indiqué que nous avons l'obligation de donner accès à la terrasse pour des travaux d'entretien et aussi : "...ils devront aussi faire place nette, à leurs frais, de tous les objets dont dépose serait nécessaire (tapis, tableaux, meubles, etc...)".

Cette demande d'enlever le plancher clipsé, est-elle justifiée?

Merci beaucoup,

MS

Par **oyster**, le **24/02/2021** à **11:18**

Bonjour,

Dans le mesure ou il n'y a pas modification de l'aspect extérieur ,je ne vois pas une raison de supprimer le revêtement amovible .

Cependant en cas d'intervention sur le toit terrasse le RC est limpide !....